



*Dans les prés-salés du Fier d'Ars.
Photo Frédéric Gilbert.*



ÎLE DE RÉ

20

LE FIER D'ARS

Boucle au départ des Portes-en-Ré

DISTANCE 5 MILLES NAUTIQUES – 9 KM

DIFFICULTÉ ✓✓✓ / ✓✓✓



Sur la carte toute en finesse de l'île de Ré, on observe, entre Les Portes-en-Ré, Loix, Ars-en-Ré et Saint-Clément-des-Baleines, une petite mer intérieure aux formes tentaculaires frangée de marais salants. Bassin vaseux à marée basse, il évolue ensuite vers un plan d'eau protégé mais dynamique, bordé de prés-salés et de plaquettes,

puis de digues aux lignes brisées irrégulières. Au nord-est, la réserve naturelle de Lilleau des Niges accueille chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs ou sédentaires. Ce parcours vous propose de faire le tour du Fier et de la réserve.

Partez 2h avant PM de la plage de **la Patache**, très large à cette heure. Au sud-ouest, le clocher noir et blanc d'Ars-en-Ré sera un excellent repère.

En vous préparant, vous pourrez observer comment le chenal rectiligne encadré de vase menant à Ars-en-Ré se change rapidement en large plan d'eau. Traversez vers Loix et allez découvrir le marais de Lasse ourlé d'une délicate frontière de sable. Suivez ensuite les digues vers l'ouest. L'exploration du chenal du **Martray** vous mène à l'endroit où Ré est la plus mince. Demi-tour en longeant les digues changeantes. Soudain, voici un petit bois de cèdres et de peupliers, comme une oasis en ces lieux salés. Après une autre digue, l'entrée du **chenal d'Ars-en-Ré** apparaît. Il est, hélas, interdit aux kayaks sauf les jours de fête nautique. Vous distinguez les croix jaunes et les panneaux verts qui balisent les bords de la réserve, interdite de navigation. Engagez-vous vers le **chenal des Villages** qui la

ACCÈS À L'EAU ET STATIONNEMENT

Les Portes-en-Ré : 1) la Patache, plage bordant la passe du Fier d'Ars, toutes marées. Forts courants. Parking à 100 m ; 2) cale de Trousse-Chemise (à côté de la Patache), toutes marées, plage bordant la passe du Fier d'Ars. Forts courants. Même parking que pour la Patache ou un peu plus loin le long de la route. 3) anse du Fourneau, ou plage de la Loge, ou plage de la Redoute (club nautique).

Ars-en-Ré : le port d'Ars-en-Ré et le chenal qui y mène est interdit aux engins de sports nautiques, dont le kayak, en dehors des manifestations autorisées. Seule la cale à l'entrée du chenal d'Ars-en-Ré, quai de la Criée (PM+ou-3h), réservée au Cercle Nautique d'Ars-en-Ré, est accessible avec l'autorisation du Cercle (cf. adresses). Charioter ou porter. La passerelle/ponton à côté permet un accès presque à toutes heures de marée. Parking en toutes saisons.



Chenal des Villages, rencontre entre randonneurs.

longe. Les digues de béton cèdent la place aux levées ou « bosses » des anciens marais salants sur lesquelles, autrefois, on semait des céréales. Passez sous une passerelle à

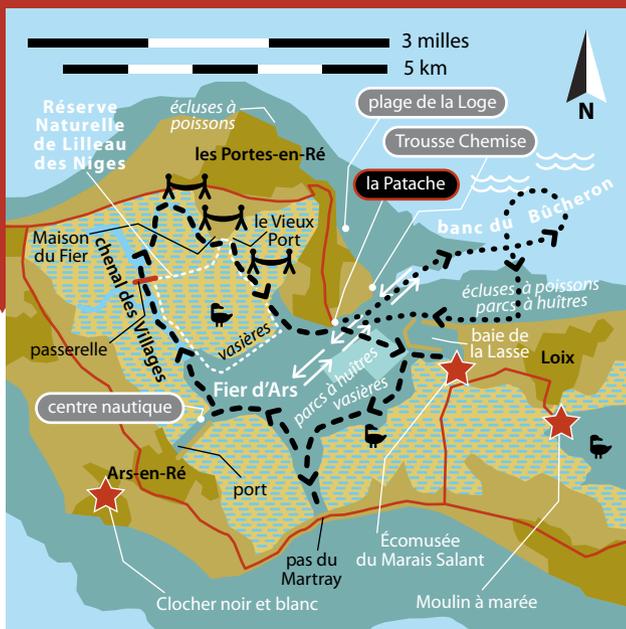
CONDITIONS FAVORABLES DE NAVIGATION

Le jusant, dans le Fier, dégage rapidement de très larges bancs de vase : danger d'échouage à partir de PM+2h. Courant puissant à mi-marée entre la plage de Trousse-Chemise et Loix : faites obligatoirement un « bac » pour aller en face. Nombreux parcs à huîtres peu balisés à l'est du chenal et sur Loix. Le moment où le banc du Bûcheron est juste recouvert est souvent chahuté : courants, faible profondeur et vents contraires peuvent produire de grosses vagues et une mer hachée. Le tour de la réserve est à faire obligatoirement à PM.

Le Chenal des Villages qui mène à la Maison du Fier, ne se navigue qu'autour de la marée haute (vase à marée basse), par coeff. > 60. Le dévasage est effectué épisodiquement, un repérage préalable peut être utile.

vélos. Progressez vers la ligne de bois de pins qui marque la limite des marais et prenez un étier plus petit à droite, jusqu'à un petit pont à franchir, selon le niveau d'eau, par-dessous ou en portage. De là, vous apercevrez le noir hangar à sel du vieux port des **Portes-en-Ré**, qui abrite actuellement la Maison du Fier, site muséographique de la LPO. Un second portage, plus long, franchit de nouveau la piste cyclable et permet d'accéder aux anciens quais, qui accueillaien autrefois les bateaux venant charger l'« or blanc », le sel, vers les pays nordiques. À moins d'un kilomètre, un troisième barrage, plus récent et imposant, se franchit depuis la rive droite. De l'autre côté de la piste, dans le coin, un escalier pentu vous ramène à l'eau libre, près des pancartes vertes de la réserve. Il vous suffira de longer les plagettes de l'est du Fier pour retrouver votre point de départ.

Variante ** : Au jusant, une exploration de l'extérieur du goulet de Trousse-Chemise, vers le banc du Bûcheron, vous permettra, s'il fait beau, de découvrir un haut lieu de la bronzette huppée. Les Portes-en-Ré accueille de nombreuses personnalités du show-biz



ÎLE DE RÉ

20

LE FIER D'ARS

CARTOGRAPHIE

IGN 1329 OT

CAMPINGS

Voir le parcours n° 19 « Le tour de l'île de Ré ».

À VOIR, À FAIRE

Réserve Naturelle de Lilleau des Niges et Maison du Fier

17880 Les Portes-en-Ré
Par la route du Vieux Port. Gérée par la LPO, la réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges accueille chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs ou sédentaires... et à deux pas de la Réserve, vous pouvez visiter la Maison du Fier.

05 46 29 50 74

<https://ile-de-re-lpo.fr>

CLUB NAUTIQUE

Cercle Nautique d'Ars-en-Ré (CNAR)

27 quai de la Criée

17590 Ars-en-Ré

05 46 29 23 04

www.cnar.fr/

BISTROT

La Cabane de la Patache

À l'entrée du Fier au bord de la plage et de la mise à l'eau.

5 B route de la Patache

17880 Les Portes-en-Ré

05 46 31 38 22

et de l'édition. Le banc, bouchant l'entrée du Fier, accélère son ensablement. Traversant vers Loix, vous découvrirez à marée basse les pièges à poissons en pierres qui bordent cette ancienne île. Retour avec le flot. ■

RÉGLEMENTATION

La Réserve Naturelle, gérée par la LPO, est constituée de deux zones distinctes :

1) La Réserve Naturelle proprement dite : accès interdit (panneaux verts « Lilleau des Niges ») ;

2) La zone de protection : les embarcations non motorisées sont interdites du 1^{er} novembre au 1^{er} mars (balisage poteaux avec croix jaunes).

Visite du musée et renseignements à la Maison du Fier.

La pêche est également réglementée.

<https://ile-de-re.lpo.fr>

C'est une zone RAMSAR (Convention relative aux zones humides).

